



Commission de la jeunesse

3324 - Jeunesse - Loisirs et éducation

Aide aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et aux Centres de vacances et de loisirs (CVL)

Rapport n° CP/2012/633

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département soutient l'encadrement des jeunes qu'assurent tant les collectivités que les associations, les jours de congés scolaires, les mercredis et les samedis, ainsi que durant les séjours dans les centres de vacances et de loisirs.

- Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH):

Le Conseil Général a décidé lors de sa séance du 15 décembre 2008, d'aider les ALSH pour les collégiens Bas-rhinois à hauteur de 2 euros par journée/jeune.

- Centres de Vacances et de Loisirs (CVL):

Le Conseil Général accorde une participation de 0,65 € par journée/enfant aux associations et aux collectivités organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs.

Les propositions d'attribution de ces aides sont récapitulées sur les tableaux ci-joints.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15017	65-65734-33	20 000,00 €	15 438,00 €	4 898,00 €
21103	65-6574-33	56 000,00 €	40 225,50 €	8 647,60 €
21104	65-6574-33	86 000,00 €	43 153,60 €	37 945,00 €

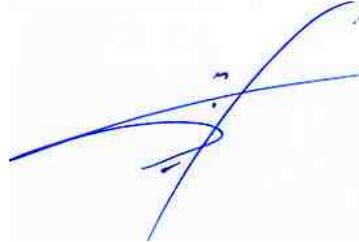
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 51 490,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, dont :

- ALSH : 42 843 €
- CVL : 8 647,60 €.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL